Expérimenter la collecte des biodéchets alimentaires en Point d'Apport Volontaire

Pontivy Communaute

Auteur :

31, Rue Jean Moulin
Bp 96
56303 Pontivy
Voir le site internet
Solenn Le Rouzic
solenn.lerouzic@pontivy-communaute.bzh

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

La réglementation prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets à partir du 1er janvier 2024.

Pour y répondre deux solutions complémentaires cohabitent : la collecte séparée des biodéchets et la gestion de proximité (compostage).

Pontivy Communauté agit en ce sens via deux dispositifs :
- La sensibilisation au compostage individuel et la mise à disposition gratuite de composteurs pour les ménages et les petites structures depuis 2009. Une à plusieurs fois par mois, des sessions de sensibilisation au compostage individuel sont organisées au Centre Technique de Pontivy Communauté. Entre 15 et 30 foyers participent à chaque séance.
- La collecte des biodéchets alimentaires en porte à porte pour les gros producteurs depuis 2017. Cette collecte concerne une soixantaine d'établissements et valorise annuellement 300 tonnes de biodéchets. Elle est prise en charge par le SITTOM-MI.

En campagne, le développement du compostage semble la solution la plus adaptée. A Pontivy et dans les bourgs, la collecte en point d'apport volontaire peut faire partie du panel de solutions proposées.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Expérimenter un service de collecte des biodéchets alimentaires en point d'apport volontaire pour les ménages des zones très denses et les petits professionnels de bouche.

Résultats quantitatifs

Fin février 2024 :

- 7 PAV installés

- 300 foyers utilisateurs

- En moyenne 153 kg/mois/PAV soit 12,8 tonnes/an

Résultats qualitatifs

- 100% des biodéchets collectés valorisés

- 93 % des usagers utilisateurs satisfaits par ce système de tri des biodéchets (sondage février 2024)

- Dépôt des biodéchets suivis via un outil en ligne (e-Gate Digi) et suivi des tonnages via le SITTOM-MI

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

- Etude et définition des sites d'implantation des Points d'Apport Volontaire

- Achat des abribacs et conception du covering

- Communication : courriers, conférences de presse, site internet, affichage

- Organisation de permanences d'information et de distribution de badges et bioseaux sous convention

- Suivi des différents points d'apport volontaire : utilisation, remplissage, propreté, usure, erreurs de tri…

Planning

2022 :
- Etude et définition des sites d'implantation des Points d'Apport Volontaire
- Réponse à l'AAP ADEME Bretagne : Généraliser le tri à la source des biodéchets en Bretagne
- Volet 3 -Expérimentation d'une collecte séparée au sein des secteurs d'habitation denses du territoire de Pontivy Communauté (56)
- Etude de marché des fabricants d'abribacs

1er trimestre 2023 :
- Achats de 8 abribacs EMZ
- Conception du covering des abribacs, installation de 6 PAV, communication auprès de la mairie, la presse, via internet
- Organisation de permanences d'information et de distribution de badges et bioseaux sous signature d'une convention

2ème semestre 2023 :
- Suivi et prospection pour installation des 2 PAV restants

1er trimestre 2024 :
- Installation d'un PAV
- Définition d'implantation du PAV restant
- Bilan de l'expérimentation

Moyens humains

- Suivi du projet par : chargée de projets en économie circulaire, responsable du service déchets, chargé de prévention et tri des déchets

- Un intérimaire 2 jours pour le boîtage des courriers

- Mise en place et entretien des abribacs par les agents de propreté du service déchets

Moyens financiers

- 8 PAV + 400 badges d'accès : 17 300 € HT

- 16 bacs : 766 € HT

- 400 bioseaux : 1 000 € HT

- 400 autocollants : 180 €

TOTAL : 19 246 € HT

Moyens techniques

- Huit abribacs + 16 bacs (deux par PAV pour la rotation)

- Un badge ou un accès par application smartphone par foyer utilisateur

- Une solution de suivi en ligne (e-Gate Digi) proposée par le fournisseur des abribacs (EMZ)

- Un camion outil de communication et sensibilisation prêté par le SITTOM-MI pour les permanences de distribution

Partenaires mobilisés

- ADEME Bretagne

- Ville de Pontivy

- EMZ

- SITTOM-MI

- La Tournée Verte

- Axibio

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Réglementation, communication nationale et locale

Difficultés rencontrées

Difficulté à conventionner avec les copropriétés (difficilement joignables, besoin d’attendre la réunion annuelle des copropriétaires…)

Difficulté à définir les sites d’implantation avec la mairie

Recommandations éventuelles

Identifier des emplacements en zone d’habitat dense pour implanter les abribacs

Prendre contact et obtenir l’accord de la mairie et services techniques et éventuellement du bailleur social ou copropriété

Mobiliser les référents de quartier, utiliser les canaux de diffusion d'information locaux (bulletins communaux, sites internet)

Mots clés

TRI A LA SOURCE | PREVENTION DES DECHETS | POINT D'APPORT VOLONTAIRE | ZONE URBANISEE | COLLECTE SEPAREE | OPERATION PILOTE | BIODECHET

Dernière actualisation

Avril 2024

Contact ADEME

Nicolas ULRICH

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

nicolas.ulrich@ademe.fr
Direction régionale Bretagne